

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric

Étaient absents et excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Délibération N° 2020 - 14 : Approbation du Compte Administratif 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, réuni sous la Présidence de Mr OUGIER Jean Patrick, 1^{er} Adjoint ; Délibérant sur le compte de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Christian PICHOU, Maire de la commune du Freney d'Oisans,

- **PREND** connaissance des résultats du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2018	- 57 008.74 €
Résultat de l'exercice 2019	- 127 529.86 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	- 184 538.60 €
RAR 2019 en dépense	21 502.00 €
Cumul global	- 206 040.60 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2018	239 390.87 €
Part affecté à l'investissement 2019 (compte 1068)	98 788.08 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	140 602.79 €
Résultat de l'exercice 2019	216 682.63 €
Cumul global	357 285.42 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Section d'investissement au 31/12/2019 : - 184 538.60 €

Section de fonctionnement au 31/12/2019 : 357 285.42 €

RESULTAT DE CLOTURE 2019 : 172 746.82 €

Tel que présenté sur la table des délibérés,

Hors présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2019

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 15 : Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PICHOU,

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 - 16 : Affectation du résultat 2019

Sur proposition du Maire,

Considérant l'approbation du compte administratif 2019

Considérant l'examen des résultats des comptes 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :
 - 206 040.60 € en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit global d'investissement, y compris les restes à réaliser reportés.
 - 184 538.60 € à la section d'investissement - article 001 – **déficit** antérieur reporté
 - 151 244.82 € à la section de fonctionnement – article 002, -- excédent antérieur reporté déduit de l'affectation au 1068

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 17 : Vote des taux d'imposition 2020

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2020 à 19h00

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020

Le produit fiscal attendu en 2020 sera de 339 495 €

- Taxe d'habitation 14,87%
- Taxe foncière (bâti) 18,56%
- Taxe Foncière (non bâti) 43,01%
- CFE 32,05%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les taux d'imposition des taxes, pour 2020, indiqués ci-dessus.
- **ACCEPTE** le produit attendu
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener ce dossier à son terme.

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 - 18 : Approbation du Budget Primitif 2020

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2020

Dépenses d'investissement	494 064.84 €
Dépenses de fonctionnement	1 198 506.92 €
Total des dépenses	1 692 571.76 €

Recettes d'investissement	494 064.84 €
Recettes de fonctionnement	1 198 506.92 €
Total des recettes	1 692 571.76 €

Crédits votés en investissement

Dépenses

001	Solde d'exécution négatif d'inv. reporté	184 538.60 €
16	Remboursement d'emprunts	91 963.69 €
20	Immobilisation incorporelles	15 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	164 060.55 €
23	Immobilisation en cours	17 000.00 €
	Reste à réaliser 2019	21 502.00 €
	Total des dépenses	494 064.84 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	170 000.00 €
024	Produits des cessions	3 500.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	12 843.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	255 182.43 €
13	Subvention d'investissement	43 159.00 €
27	Autres immo financières	9 380.41 €
	Total des recettes	494 064.84 €

Crédits votés en fonctionnement

Dépenses

011	Charge à caractère général	472 650.00 €
012	Charges de personnel	226 000.00 €
014	Atténuation de produits	191 900.00 €
023	Virement à section d'investissement	170 000.00 €
042	Opération d'ordre entre section	12 843.00 €
65	Autres charges gestion courante	52 906.89 €
66	Charges financières	24 551.62 €
67	Charges exceptionnelles	34 557.97 €
68	Dotations aux provisions	13 097.44 €
	Total des dépenses	1 198 506.92 €

Recettes

002	Excédent antérieur reporté Fonc.	151 244.82 €
013	Atténuation de charges	5 000.00 €
70	Produits des services	237 695.00 €
73	Impôts et taxes	471 000.00 €
74	Dotations et participations	44 715.74 €
75	Autres produits gestion courante	282 049.00 €
76	Produits financiers	2 938.67 €

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2020 à 19h00

77	Produits exceptionnels	3 863.69 €
	Total des recettes	1 198 506.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre à la somme de 494 064.84 € pour la section d'investissement et à la somme de 1 198 506.92 € pour la section de fonctionnement.

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 19 : Attribution des subventions 2020 aux associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2020.

Article	Association	Montant attribué
6574	BO Studio	300 €
6574	Amicale des volontaires du sang « Sous le Jandri »	100 €
6574	Chant'Oisans	100 €
6574	AAPPMA	600 €
6574	Oisans solidaire	150 €
6574	Maison familiale Rurale de Coublevie	50 €
6574	Association des parents d'élèves du collège des six vallées	100 €
Total		1 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder lesdites subventions

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 20 : Création et constitution des commissions municipales

Monsieur Le Maire expose que le conseil municipal peut former en début de mandat puis au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Aussi, Monsieur Le Maire propose de créer les commissions municipales suivantes, chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Commission de l'urbanisme

Commission du personnel communal

Commission sécurité des pistes

Commission agriculture, alpages, chemins

Commission sociale, logement

Commission école

Commission eau

Commission entretien des bâtiments / travaux

Commission tourisme

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission de l'urbanisme L'ensemble du Conseil Municipal

Commission du personnel communal L'ensemble du Conseil municipal

Responsable du personnel : Mr GUITHON Bernard

Commission sécurité des pistes Mr DUSSERT Cédric MR DIEUDIONNE Laurent MR PISTOLET William

Commission agriculture, alpages, chemins

Agriculture, Alpages : MR OUGIER Jean Patrick Mme CROUZET Louise

Chemins : MR DUSSERT Cédric

Commission sociale, logement Mme OUGIER Isabelle Mme CROUZET Louise Mme MAYET Christelle

Logement : Mme DUSSERT Sandrine

Maison paramédicale : Mme OUGIER Isabelle Mme CROUZET Louise

Commission école Mme OUGIER Isabelle Mme DUSSERT Sandrine Mme MAYET Christelle

Commission eau Mr OUGIER Jean Patrick Mr JOUFFREY Camille Mr GUITHON Bernard Mr DUSSERT Cédric

Commission entretien des bâtiments / travaux Mr OUGIER Jean Patrick Mr GUITHON Bernard Mr PISTOLET William

Mme OUGIER Isabelle Mme DUSSERT Sandrine

Commission tourisme Mme CROUZET Louise Mme DUSSERT Sandrine Mme OUGIER Isabelle Mme MAYET Christelle

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 21 : Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mr OUGIER Jean Patrick, 1^{er} Adjoint en tant que correspondant défense de la commune.

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 22 : Constitution de la commission d'appel d'offres

VU les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE, à l'élection, à bulletins secrets, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Sont élus :

TITULAIRES

OUGIER Jean Patrick

JOUFFREY Camille

GUITHON Bernard

Délibération approuvée

SUPPLEANTS

PISTOLET William

DUSSERT Cédric

DIEUDONNE Laurent

Délibération N° 2020 – 23 : Délibération désignant la commission communale des impôts directs Reportée

Délibération N° 2020 – 24 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales Reportée

Délibération N° 2020 – 25 : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégués représentant la commune au sein du Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) :

Mr. Ougier Jean Patrick et Mr JOUFFREY Camille, délégués titulaires

Mr DIEUDONNE Laurent et Mr PISTOLET William, délégués suppléants

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 26 : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mr OUGIER Jean Patrick délégué titulaire et Mr DIEUDONNE Laurent délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 27 : Autorisation de recruter des agents non titulaires occasionnels ou saisonniers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable 1 fois.
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.
- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 28 : Adhésion au réseau des Communes forestières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à la l'Association départementale des Communes forestières de l'Isère et de fait à la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) et d'en respecter les statuts ;
- **DE PAYER** une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

- **MANDATE** celui-ci pour représenter la commune auprès de ses instances (association départementale, union régionale et fédération nationale)
Délibération approuvée

Délibération N° 2020 – 29 : Désignation des représentants de la commune à la Mission Locale Alpe Sud Isère, au Comité Rivière Romanche et à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SATA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les délégués suivants qui représenteront la commune :

Mission Locale Alpe Sud Isère : MAYET Christelle

Comité Rivière Romanche : OUGIER Jean Patrick et JOUFFREY Camille

Assemblée spéciale des communes actionnaires de la SATA : Mr PICHOU Christian

Délibération approuvée

Questions diverses :

Le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions de la commission tourisme qui s'est réunie deux fois avec la responsable d'Oisans Tourisme pour la meilleure utilisation du budget de promotion consacré à la commune.

Compte tenu de la très faible fréquentation du bureau d'information touristique place de la Poste (moins de 2 personnes par jour les années passées), il est décidé de fermer ce B.I.T et de le remplacer par des animations au profit des estivants.

Un programme sera arrêté prochainement et le conseil municipal confirme la décision de ne pas procéder au tir d'un feu d'artifice le 14 juillet vu les contraintes sanitaires.

Pour les années suivantes, il est souhaité qu'une association reprenne l'animation de la fête nationale pour la soirée musicale festive.

Les problèmes posés par les troupeaux de moutons à Puy le Haut sont évoqués et il est rapporté par le Président de l'AFP la concertation mise en place avec les riverains et le berger.

Le Maire
Christian PICHOU